

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 1557**

### Intitulé

*L'accès à la certification n'est plus possible*

Technicien Supérieur de l'Ecole d'Adaptation aux Professions du Soudage (EAPS) (Fiche incomplète)

Nouvel intitulé : Coordonnateur en soudage et construction soudée (technicien supérieur)

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Institut de soudure (IS) - Ecole d'adaptation aux professions du soudage (EAPS)	Directeur des Ecoles, Directeur Général IS, Directeur EAPS

### Niveau et/ou domaine d'activité

**III (Nomenclature de 1969)**

**5 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

254s Soudage, assemblage, pose, d ensembles métalliques et de chaudronnerie

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

----- -- Fiche incomplète --

Les informations qui figurent sur cette fiche correspondent à celles qui figurent sur les arrêtés d'homologation parus au Journal Officiel concernant cette certification. La CNCP ne peut à ce jour publier les informations manquantes car :

- la certification peut faire l'objet d'un dossier en cours

d'instruction pour un enregistrement au RNCP. Une nouvelle fiche complète sera publiée dès parution au Journal Officiel de cet enregistrement ;

- l'organisme ne les a pas transmises à la CNCP.

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

**Codes des fiches ROME les plus proches :**

### Modalités d'accès à cette certification

**Descriptif des composantes de la certification :**

**Validité des composantes acquises : non prévue**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI/NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	
Dispositif VAE non prévu à l'heure actuelle	X	

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

### LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

### ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

### Base légale

**Référence du décret général :**

**Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 10 janvier 1997 publié au Journal Officiel du 31 janvier 1997 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

**Référence du décret et/ou arrêté VAE :**

**Références autres :**

Arrêté du 29 juillet 1993 publié au Journal Officiel du 26 août 1993 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique sous l'intitulé 'Certificat de technicien supérieur EAPS'.

Arrêté du 10 janvier 1997 publié au Journal Officiel du 31 janvier 1997 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement

technologique sous l'intitulé 'Technicien Supérieur de l'Ecole d'Adaptation aux Professions du Soudage (EAPS)'

Arrêté du 3 octobre 2002 publié au Journal Officiel du 12 octobre 2002 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Observations : Titre initialement homologué sur le site de Villepinte (95). L'homologation est prolongée jusqu'au 31 décembre 2003.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2005.

#### **Pour plus d'informations**

##### **Statistiques :**

20 bénéficiaires du titre par an.

##### **Autres sources d'information :**

<http://www.eaps-isgroupe.com>

##### **Lieu(x) de certification :**

ECOLE D'ADAPTATION AUX PROFESSIONS DU SOUDAGE (EAPS) Espace cormontaigne 4, boulevard Henri Becquerel - 57970 Yutz

##### **Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

##### **Historique de la certification :**

Ancien libellé de la certification : - 'Certificat de technicien supérieur EAPS'. (Arrêté du 29 juillet 1993 publié au Journal Officiel du 26 août 1993).

**Certification suivante :** Coordonnateur en soudage et construction soudée (technicien supérieur)